

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-387-1929 Gratifications.

n° 75-387-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 février 1929

Numéro JO
n° 387 du 28/02/1929

Date du numéro
28 février 1929

TEXTE INTÉGRAL

à l'occasion du 1^{er} janvier 1929, les gratifications suivantes à imputer sur les dépenses politiques du budget en cours, sont allouées aux chefs indigènes, de la subdivision d'Obock ci-après dénommés : Mohamed Ali Ouacki (Badoïtanréla), 1.000 francs; Hassan Mohamed (Badoïtanréla), 200 fr. ; Ilassen Abdou (Assoba), 200 fr.; Asso Abdallah (Adaël), 200 fr.; Asso Hanifa (Adaël), 200 fr.